



UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) DISPOSE

D'un **agrément** délivré par le Président du conseil départemental du département de l'Essonne (Service de Protection Maternelle Infantile).

D'une **formation** obligatoire avant le 1^{er} accueil et dans les 3 ans qui suivent

D'un **lieu ressource** entièrement dédié : les Relais Petite Enfance

Il / elle s'inscrit dans une **démarche de professionnalisation** (module CAP Accompagnement éducatif petite enfance)

IL / ELLE PEUT ÊTRE EMPLOYÉ(E) PAR

Un particulier employeur (parents)

Ou un gestionnaire communal, intercommunal ou associatif



www.monenfant.fr

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès du service de la Protection Maternelle et Infantile de votre département, du Relais Petite Enfance de votre secteur ou du point info famille le plus proche de chez vous.



3 bonnes raisons de faire appel à un(e) Assistant(e) Maternel(le)

DES PROFESSIONNEL(LE)S FORMÉ(E)S & ACCOMPAGNÉ(E)S

Assistant(e)s Maternel(le)s

Un **accueil personnalisé** pour votre enfant

CHER(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)...

Tu me donnes
DU TEMPS
et respectes
MON RYTHME

Tu m'accueilles
AVEC MA DIFFÉRENCE



Tu m'accompagnes
dans un LIEU SÉCURISANT
et une ATMOSPHÈRE FAMILIALE
à ton domicile ou dans une
maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Tu m'apprends
à VIVRE AVEC LES AUTRES

Tu te préoccupes
de « MON BIEN-ÊTRE »

Tu me fais profiter
de SORTIES POUR DÉCOUVRIR
DES ESPACES NATURELS,
DES LIEUX CULTURELS ET D'ÉVEIL

Tu es disponible
et tu prends
LE TEMPS d'échanger
avec mes parents

Tu me donnes
CONFIANCE, tu m'encourages
dans mes EXPLORATIONS
et mes APPRENTISSAGES

